

PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 16 JUILLET 2026

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (9)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Lucas BASSET, Rémi BAUDOT (arrivée à 21h45), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière adjointe), Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier), Joël LE COZ (Secrétaire général-adjoint), Sylvie MARCHESIN, Alix VILLAR

Membres absents/excusés (0)

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en distanciel ; Début de la réunion à 20h30.

En préambule de la réunion, le Président adresse ses félicitations à la Direction Technique Nationale, aux encadrants et aux athlètes membres des équipes de France au vu des résultats obtenus dans toutes les catégories lors des compétitions de ce début d'été. Il indique que les choix de renforcer l'équipe d'encadrement du Haut Niveau portent leurs fruits au-delà même des espérances.

1. Approbation du compte-rendu du BD du 21 mai 2026

Le compte-rendu du Bureau directeur du 21 mai 2026 est définitivement approuvé à l'unanimité des présents.

2. Commissions

• Communication

Le Président signale que les 3 candidats retenus pour le poste de Chargé de Communication ont été auditionnés par visio. Il présente les 3 profils assez différents ce qui a conduit, lors du débriefing, à la nécessité de prendre le temps de savoir clairement ce qu'on souhaite mettre en avant au travers de ce poste. La prise de décision a été annoncée aux candidats pour la mi-août.

La couverture des WOC a été très large sur les réseaux sociaux sur les différents comptes de la Fédération avec des interviews des athlètes notamment. Il est suggéré d'organiser un temps de mise à l'honneur de Guilhem VEROVE, champion du Monde de KO Sprint et vice-champion du Monde de Sprint, probablement lors du championnat de France de Sprint.

• Disciplinaire

Le Président informe le Bureau directeur de la saisine de la commission disciplinaire pour violences sexuelles de la part d'un licencié suite à la remontée d'informations auprès de la Fédération, du référent Lutte contre les violences et de la DTN. Un instructeur pour présenter le dossier à la commission est en cours de désignation.

Après examen des textes fédéraux, au vu de la gravité et de l'urgence découlant des faits, le Bureau directeur, conformément à l'article 49 du règlement intérieur, valide la suspension de la licence FFCO du licencié concerné pour violences graves. Cette mesure conservatoire de suspension de licence est effective jusqu'aux décisions qui seront prises par la commission disciplinaire.

• Juges et Arbitres

Suite à la demande de Pierre DELENNE, responsable de la commission, pour répondre à un différend entre CCN et traceur et organisateur de courses et à son souhait de créer un groupe d'experts pour intervenir dans de tels cas, le Bureau directeur valide la constitution d'un groupe au sein de la commission Juges et Arbitres – à renommer commission du Corps Arbitral ou commission Experts – constitué de Contrôleurs des Circuits Nationaux ayant également la mission de valider



les cartes pour les championnats nationaux, voire les autres courses nationales, à savoir leur respect des spécifications cartographiques. Un appel à candidatures pour ce groupe sera fait auprès des CCN.

- **Numérique**

Valérie BERGER-CAPBERN fait le point sur la question du paiement par carte bancaire sur le site métier. Après étude de différentes solutions possibles, la commission propose de commencer avec Hello Asso ce qui implique que chaque structure transmette ses documents d'identification (nom du président, déclaration en préfecture...). Toutefois, le problème est qu'Hello Asso fonctionne avec un modèle proposant d'office une commission (même s'il est possible de mettre 0€). La décision est reportée en attente d'étude plus approfondie avec d'autres plateformes qui proposent une contractualisation avec une commission définie.

Valérie BERGER-CAPBERN indique avoir envoyé ce jour le compte-rendu de la réunion avec Neutron à propos du site vitrine. Cette réunion avait pour but de caler certains éléments et de recueillir des conseils. Elle laisse la parole à Rémi BAUDOT pour présenter. Celui-ci signale qu'on approche de la fin, qu'il y a des suggestions de réorganisations des menus, que certains sujets restent à travailler (dénomination des documents, contenus pour les athlètes de Haut Niveau. La page d'accueil appelle une page qui s'intitule « Qu'est-ce que la CO en 2026 ? » ; il faudra décider ce qu'on veut y mettre (par exemple accent sur les sprints et les relais ?).

Neutron se charge de faire la structure des pages en intégrant photos, tableaux pour avoir une vue d'ensemble consultable également sur téléphone. Une proposition complète devrait être faite d'ici une quinzaine de jours.

3. Partenariats

- **MAIF**

La commission Développement Durable reste en attente d'un retour de la MAIF pour savoir si la Fédération est éligible au versement du bonus d'écoconditionnalité pour 2025, cette éligibilité ayant un impact sur le montant de la prime initiale d'écoconditionnalité 2026.

Au niveau de l'audit environnemental, la mise en place de la formation est en attente d'éléments plus précis de la part de la FFRP.

En ce qui concerne l'étude d'impact du CNE 2025, le retour a été reporté à la demande de l'écologie.

- **Ministères**

Dominique BRET fait un compte-rendu succinct de la réunion sur la convention interministérielle MSJA / MEN / MESR / Fédération. Après un rappel du contexte et des textes, il a été précisé qu'il s'agit d'une convention cadre et que le projet entre les ministères – les particularités de l'enseignement supérieur étant indiquées – et la Fédération est à inscrire dans les annexes autour des 4 axes – accessibilité de la pratique, formation, accès aux métiers du sport, accompagnement des publics spécifiques dont les sportifs Haut Niveau –. Sont également signalés les temps forts dont « Septembre bouge », les 3 niveaux de labellisation « Génération 2030 » et est discutée la question des indicateurs dont certains ne sont pas pertinents pour certaines fédérations (donc à indiquer sans objet). Pour terminer, il est indiqué que 46 conventions sont en cours, une dizaine en échanges pour signature et qu'il faut se rapprocher de Sophie ROULLE pour toute question.

4. Points divers

- Le Président fait part de la double demande de dérogation de la part du NOSE pour le Championnat de France de Sprint – aménagement des phases 1 et 2 – et pour le Championnat de France de Nuit – demande d'autorisation d'un départ en masse –. Le jury se prononcera par vote électronique une fois les avis circonstanciés des délégués nationaux reçus.
- Le Président fait part au Bureau directeur de son étonnement à la suite du courrier que le CO Mulhouse a adressé à la Fédération suite à la facture reçue pour la participation aux frais de retransmission télévisée du Championnat de France de Relais-Sprint. Il rappelle que les modalités ont été plusieurs fois annoncées par oral ou dans les comptes-rendus de réunions même si aucune convention n'a été signée ce qui est à envisager dans le futur, une autre proposition étant que le dossier ANS soit porté par la structure organisatrice, la FFCO versant une subvention. Il est suggéré de demander le bilan financier de la manifestation avant de prendre une décision. Benjamin CLEMENT-AGONI, en tant que trésorier, proposera une réponse.



- Sur demande du Comité directeur, l'ADOC a envoyé le bilan financier certifié conforme des Nationales qu'elle a organisées, précisant en toute honnêteté un léger bénéfice final en raison de la réception de subventions tardivement.

Par ailleurs, la commission Finances a travaillé sur la question d'une suppression de la part fixe des redevances pour les « Nationales » (ne concerne pas les Championnats de France et le CNE), la proposition devant être validée par le Comité directeur puis l'Assemblée Générale. Le Bureau directeur valide, à l'unanimité, la proposition de faire un avoir à hauteur du montant de la part fixe des redevances pour toutes les Nationales de l'année 2026.

- Valérie BERGER-CAPBERN indique que le lot retenu pour le Challenge National des Ecoles de CO, en complément de ceux restants, est une gourde. Une commande de 200 gourdes est validée par le Bureau directeur.
- Valérie BERGER-CAPBERN présente les 3 clubs pour lesquels une aide à la création d'une Ecole de CO peut être apportée. Les critères autres que la réception du formulaire de 1^{ère} déclaration n'ayant pas été précisés lors de la mise en place de cette aide, le Bureau demande que le club 0708 soit contacté pour connaître l'activité de l'école de CO et valide l'aide pour les clubs 0308AR et 7719IF.

Fin de la réunion à 23h.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

